

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° AR-0229-2025 du 15 juillet 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives ;

Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives ;

Considérant qu'il convient de radier les lauréats de la session 2020 au 1^{er} novembre 2025 au terme de 4 ans d'inscription sur la liste d'aptitude.

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives est mise à jour au **1^{er} novembre 2025** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **19** noms.

ARTICLE 2 - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,

Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT

4^{ème} Vice-Président

Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20251029-AR-0337-2025-AR
Date de réception préfecture : 31/10/2025

LISTE D'APTITUDE

D'ACCES AU GRADE D'EDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Liste d'aptitude mise à jour au 1^{er} novembre 2025

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
AUGE	Julie
BALTARDIVE	Rosabella
BUZOS	Cedric
CHARLES	Arnaud
CHEVRIER	Benoît
DAROUX	Benoît
DELOUVEE	Johnny
DOS SANTOS	Elliott
EYQUEM	Clément
ITURRINO	Aizkoa
LADHUIE	Mickael
LAROUQUIE	Emma
MARCHAND	Philippe
MUNOZ	Patrick
OTMANE	Yohan
PEREIRA	Anthony
PETER	Samuel
POUTHIER	Louis
SALVIAC	Matthieu

Liste arrêtée à 19 inscrits

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20251029-AR-0337-2025-AR
Date de réception préfecture : 31/10/2025